



DEMANDE DE CNI

DEMANDE DE PASSEPORT

Faire une pré-demande en ligne à l'adresse suivante : (<https://ants.gouv.fr>)



Créer un compte - remplir le formulaire - payer le timbre fiscal en ligne



LORS DU RENDEZ-VOUS: Merci de vous présenter avec le récapitulatif de pré demande et toutes les pièces demandées imprimées

Carte d'identité

Passeport

1 Photo d'identité de **moins de 6 mois (qui n'apparaît sur aucun titre d'identité)**
en couleur et aux normes (photomaton agréés ou photographe pour les bébés)

1 Justificatif de domicile de **moins de 3 mois** (en lien avec l'habitation)
(pour les personnes hébergées: fournir une attestation d'hébergement + la pièce d'identité de l'hébergeant)

Pour les mineurs:

Titre d'identité et justificatif du parent déposant la demande

En cas de séparation ou de divorce, fournir le jugement.

Pour les parents non mariés, fournir une attestation + pièce d'identité du second parent

Un justificatif de domicile (en lien avec l'habitation) de moins de 3 mois **au nom des 2 parents**

1 acte de naissance (de moins de 3 mois) est OBLIGATOIRE pour toute première demande
et/ou pour CNI ou Passeport périmé depuis + de 5 ans

Certificat de nationalité française pour toute personne ayant obtenu la nationalité française

En cas de perte, la déclaration se fera en mairie le jour du rendez-vous

En cas de vol, fournir le dépôt de plainte

En cas de changement d'état-civil (mariage), une copie intégrale de l'acte de mariage est nécessaire

LES DOSSIERS INCOMPLETS NE POURRONT PAS ETRE TRAITÉS ET UN AUTRE RDV VOUS SERA PROPOSÉ